

Document 0 – Mandat

Objet : Mandat pour le dépôt d'une demande d'examen au cas par cas (Cerfa n° 14734*04 - Article R.122-3-1 du code de l'environnement) & délégation à C+FOR (CNPF) pour la conception d'un projet de boisement en vue d'une labellisation bas carbone.

Je soussigné, M. Philippe Bec né le 21/04/1958 et domicilié au 5 avenue de Bédarieux à HERPIAN (34600), propriétaire des parcelles ci-après mentionnées qui pourraient faire l'objet d'une demande de labellisation bas carbone, déclare être le porteur du projet de boisement et indique avoir constitué comme mandataire C+FOR - FORÊT & CARBONE (service d'utilité forestière du Centre national de la propriété forestière) qui l'a accepté, aux fins d'effectuer en mon nom et pour mon compte l'ensemble des formalités et missions détaillées ci-dessous dans le cadre du projet de boisement envisagé selon la méthode bas carbone :

- dépôt de la demande d'examen au cas par cas préalable à l'éventuelle réalisation d'une évaluation environnementale ;
- conception du projet en vue d'une demande de labellisation bas carbone, sous réserve de l'exemption de mon projet par l'autorité environnementale de la DREAL.

Commune et code postal	Numéro cadastral
CAUX (34720)	E 349
CAUX (34720)	E 350
CAUX (34720)	E 351
CAUX (34720)	E 606
CAUX (34720)	E 607
CAUX (34720)	E 608

C+FOR – Forêt & carbone est chargé de :

- Préparer, compléter et déposer la demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale de la DREAL Occitanie et assurer les échanges avec celle-ci, y compris la transmission de pièces complémentaires en cas de demande ;
- Si le projet est exempté d'étude d'impact :
 - notifier le projet au service instructeur (DREAL Occitanie) ;
 - Monter, vérifier la conformité réglementaire et déposer le dossier Label bas carbone sur la plateforme demarche.numerique.gouv.fr, sans garantie quant à l'issue de l'instruction, et assurer les échanges avec le service instructeur jusqu'à la décision ;
 - Identifier un financeur pour la réalisation de mon projet, étant précisé que les conditions financières feront l'objet d'un accord distinct entre le financeur et moi-même ;
 - Demander la reconnaissance des crédits carbone (unités correspondant à une tonne équivalent CO₂ séquestrée ou évitée) auprès du service instructeur compétent sur la base de la vérification indépendante (audit) du projet, étant précisé que la délivrance des crédits est conditionnée au respect effectif du projet et aux résultats de l'audit, et les attribuer au financeur *via* le registre officiel du Label bas carbone.

C+FOR – Forêt & carbone sera donc mon interlocuteur pour toutes les étapes relatives à l'examen au cas par cas puis, le cas échéant, à la labellisation (dépôt sur demarches-simplifiees.fr, instruction, corrections éventuelles, labellisation...).

Je suis informé que je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles saisies par le mandataire sur demarche.numerique.gouv.fr aux fins de la demande de Label bas carbone. Pour cela je peux contacter les services compétents aux adresses figurant en fin de document.

En cas de révocation du mandat, je m'engage à le notifier à l'autorité administrative compétente dans les meilleurs délais. Dans ce cas, la révocation du mandat doit être transmise à l'autorité administrative compétente. À défaut le mandataire est ici désigné et réputé agir en mon nom et pour mon compte.

À Hérépian
Le 20/08/2026
Philippe BEC
Propriétaire



À Montpellier
Le 20/08/2026
Pour C+FOR – Forêt & carbone (CNPF)
Olivier GLEIZES
Mandataire

